



FO Justice ASS obtient des avancées pour les lauréats du concours

FLASH INFO : — Félicitations à la nouvelle promotion ! —

Cher(e)s collègues,

Notre organisation syndicale **FO Justice ASS** adresse ses plus chaleureuses félicitations à l'ensemble des lauréates et lauréats du concours d'assistante de service social du ministère de la Justice. Votre réussite est une grande étape professionnelle et nous vous souhaitons une excellente intégration dans vos nouvelles fonctions.

Vous avez été dans un premier temps destinataires d'une liste particulièrement restreinte au grand désarroi de certains d'entre vous et sans aucune logique.

De plus, bon nombre de postes occupés actuellement par des contractuels n'ont pas été proposés, alors même que les textes en vigueur prévoient des dispositions pour que vous puissiez les obtenir.

L'intervention de **FO Justice ASS** a permis de rétablir cette injustice. Notre organisation syndicale est immédiatement intervenue auprès de la DPJJ et du secrétariat général pour exiger la stricte application de ces dispositions existantes non prises en compte par l'administration.

Notre voix a été entendue l'administration a accédé à nos revendications, permettant l'établissement d'une nouvelle liste actualisée qui intègre désormais ces dispositions spécifiques pour les contractuels.

Au-delà de cette victoire sur les affectations, les enjeux pour les assistants de service social au sein du ministère de la Justice sont immenses.

► **FO Justice ASS continuera de se battre sans relâche pour :**

- La reconnaissance pleine et entière de la technicité de vos missions.
- La refonte et la clarification des fiches de poste ainsi qu'une cartographie juste et cohérente.
- L'amélioration continue des conditions de travail, en exigeant une réelle bientraitance institutionnelle et le respect dû à notre corps de métier.
- Une véritable valeur accordée à l'engagement quotidien de l'ensemble des ASS.

Dans le cadre de votre prise de poste, sachez que notre organisation syndicale se tient à vos côtés tout au long de votre formation.

En tant qu'organisation syndicale au ministère de la justice, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives, pour vous informer et défendre vos droits au quotidien.

N'hésitez pas à contacter vos délégués et représentants **FO Justice ASS**.
Nous sommes à votre entière disposition !